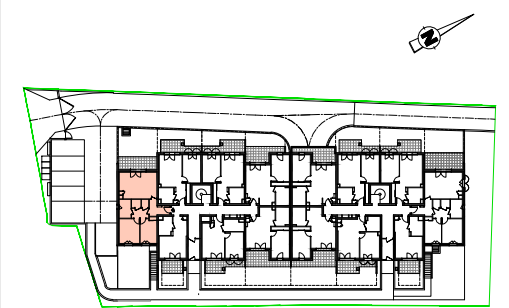


## Rez-de-Chaussée

Bât. : A N° Lot : 06 Type : T3



Plan de repérage

### Tableau des surfaces

ENTREE	5.90 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	23.30 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2 + PL	10.20 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	1.50 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3.95 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5.20 m <sup>2</sup>
TOILETTES	1.90 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL HABITABLE</b>	<b>63.75 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	11.80 m <sup>2</sup>
JARDIN	25.55 m <sup>2</sup>

### Légende

	Gaine : Chute EU, VMC...
	Soffite
	Tableau Electrique
	Chaudière
	Clôture
	Pare-vue
	Haie végétale
F	Fenêtre
PF	Porte Fenêtre
VR	Volet Roulant
PL	Placard



Maitre d'oeuvre de conception  
SARL D'ARCHITECTURE JACQUES ESKENAZI  
16, rue de Fersen 06600 ANTIBES  
T. 04.92.90.22.12 jeskenazi@wanadoo.fr

Maitre d'ouvrage  
SCCV LA TRINITE 33 BLANQUI  
C/O ART PROMOTION  
455, Promenade des Anglais 06200 NICE  
T. 04.97.25.75.75 www.artpromotion.fr

# LES TERRASSES D'AZUR

Ce Plan est susceptible d'être légèrement modifié en fonction des nécessités techniques de la réalisation en ce qui concerne les dimension libres et l'équipement. Les retombées, soffites, encoffrements, faux Plafonds, canalisations, radiateurs ou convecteurs ne sont pas figurés et ne pourront fonder aucune réclamation en cas de présence. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de construction de l'établissement des Plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toutes variations de côtes (tant au niveau d'une pièce que la longueur totale) ou de surface entraînant des différences inférieures à 5% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation. A la livraison le terrain pourra présenter des différences de niveaux dues à la topographie naturelle des lieux, au calage des voiries et aux contraintes techniques liées à la construction

Date  
Février 2020

Indice